RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

300 PIXELS

EURL au capital de 2 000€
Siège social : 5 rue Bisson 85100 Les Sables d'Olonne
882 487 622 RCS La Roche Sur Yon

PROCÈS VERBALE DE DISSOLUTION DE L'ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE 300 PIXELS

Le 02/12/2024
A 11 heures,

Madame SIEFFERT-HOPPELER Emmanuelle, associé unique, titulaire de la totalité des 100 parts de 20 euros chacune qui composent le capital de la société 300 Pixels, a pris les décisions suivantes :
– Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable
– Nomination du liquidateur
– Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION :

Madame SIEFFERT-HOPPELER Emmanuelle, associé unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2024

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » . Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à :
300 Pixels - 45 rue des Nénuphars – Les Nyphéas D203 - 85340 Olonne Sur Mer

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la première résolution, L'associé unique Madame SIEFFERT-HOPPELER Emmanuelle demeurant au [redacted] décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Dans les trois mois de

ESM

la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Madame SIEFFERT-HOPPELER Emmanuelle déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

A l'issue de la liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :
L'assemblé général confère au liquidateur susmentionné les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de ces tâches : réaliser les actifs, apurer les passifs et répartir les soldes de liquidation, sous réserve des dispositions des articles L.237-1 du Code de commerce.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :
Tous pouvoirs sont attribués au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent document pour effectuer les dépôts et accomplir les formalités de dissolutions prescrites par la loi.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Madame SIEFFERT-HOPPELER Emmanuelle
Associé unique.

SIEFFERT HOPPELER EMMANUELLE
[redacted]LS
[redacted]Olonne
882 487 622 R.C.S. [redacted] Roche sur Yon